

## 18ème Assemblée Générale du Lien des Chercheurs Cévenols Le 28 août 1992 à Ganges

Monsieur Chassin du Guerny, président de L.C.C., ouvre la séance et présente le délégué à la culture de Ganges, M. Gérard Soulages, qui dans une brève allocution nous souhaite la bienvenue, et ajoute : *Nous serons très attentifs à vos débats. C'est une prise de contact qui nous intéresse, et nous espérons dans le temps pouvoir vous rencontrer à nouveau afin de créer dans notre région un espace nouveau pour votre art, c'est-à-dire l'écriture, qui nous tient à coeur...*

M. Chassin du Guerny reprend la parole : *Au début de cette séance, nous avons une pensée émue pour Elisabeth Fontanieu qui est disparue en avril dernier... Elle avait laissé pour la postérité plusieurs études que j'ai réunies dans une bibliographie à insérer dans notre bulletin (page)... Je dois également vous faire part du décès récent de Monsieur Jean Roger, de l'Académie de Nîmes, qui faisait lui aussi partie de notre Comité de Rédaction.*

Notre président a voulu ensuite rendre hommage à deux personnes qui ne sont pas membre de notre groupe de chercheurs, pour les services qu'ils rendent à l'érudition cévenole : ... *deux alésiens qui ouvrent largement leurs colonnes dans leurs publications hebdomadaires. Il s'agit d'abord de Lucien André, éditeur de "Cévennes Magazine" et créateur de l'"Almanach Cévenol", qui fait paraître de bonnes chroniques d'érudition locale. Et également de Gérard Marès pour son "Pays Cévenol", qui a publié les articles d'Elisabeth Fontanieu, d'autres articles sur l'industrialisation d'Alès, et également les travaux de Monsieur Anton sur La Fare. Ce sont des éditeurs qui n'hésitent pas à ouvrir leurs colonnes pour publier les travaux des chercheurs.*

Après ces hommages mérités, M. du Guerny nous parle d'un sujet qui lui est cher : *Comme on le sait, les Hautes et Basses Cévennes s'étendent sur plusieurs*

*départements. Les Chercheurs Cévenols s'étaient déjà réunis en Lozère à Florac, en Ardèche aux Vans. Je crois que c'est la première fois que nous venons dans l'Hérault à Ganges.*

*C'est une ville curieusement située et inévitable aux gardois qui veulent aller aux extrêmes de leur département... au Vigan ou Alzon.*

*Ganges est également pour les chercheurs un centre de recherches extraordinaire, c'est mon impression, avec toute la documentation qui existe tant aux Archives de l'Hérault qu'à Nîmes. Je veux parler des sources notariales qui sont connues depuis le 14<sup>e</sup> siècle, et qui forment avec Sauve et Anduze, qui sont les villes les plus proches, un ensemble d'écrits considérables depuis ce 14<sup>e</sup> siècle, dans un secteur d'une trentaine de kms.*

*Je dirais même à l'avantage de Ganges, qu'il existe un fragment d'un de ces registres de notaire aux Archives du Gard qui date de 1252, et qui, je crois, est le plus vieux registre notarial qui existe dans le Languedoc. Bien qu'il ne soit pas recensé officiellement, il existe aux Archives du Gard.*

*On sait également que Ganges se situe dans la zone du Cartulaire de Maguelonne. Bref pour la documentation écrite de cette région des Cévennes nous avons une continuité d'écrits qui date au moins de l'an 1000 jusqu'à nos jours. Ce qui est vraiment extraordinaire, et nous touchons là vraiment du concret.*

Pour terminer, notre président fait état d'une lettre de M. Lauriol, maire du Pont-de-Montvert, qui s'intéresse aux traductions faites par Mme Maurin du *Der Deutsche Hugenott* (revue allemande). Cette initiative prise lors de l'Assemblée Générale de 1990 à Ribaute-les-Tavernes, intéresse aussi d'autres personnes, et devrait être poursuivie, si Mme Maurin, à qui nous adressons nos félicitations pour ce travail, veut bien continuer à l'assurer.



**Tout courrier : Marcel Daudet, av. des Verveines - 93370 MONTFERMEIL**  
Bulletin trimestriel n° 92 - octobre-novembre 1992  
ISSN 0335-6264

Monsieur Pierre A. Clément, prend la parole, et nous parle du bulletin qu'on essaye de rendre de plus en plus vivant. Il fait état du nombreux courrier reçu, tant lettres de félicitations, que lettres de critiques. Cela prouve que *nous sommes dans la bonne voie, parce qu'un journal où il n'y a pas de polémique, c'est un journal qui ronronne gentiment. Si on veut avoir des lecteurs et augmenter notre audience... c'est la marche à suivre.* D'ailleurs les nouveaux adhérents sont en augmentation. Il poursuit ensuite : *Ce qui me satisfait aussi c'est de voir que lorsqu'on pose des questions ou qu'un article évoque des problèmes, beaucoup de nos adhérents écrivent, et c'est avec plaisir qu'on donne place à leurs critiques, leurs suggestions ou leurs informations complémentaires...*

C'est au tour de François Penchinat, notre trésorier, de présenter le bilan financier de 1991 :

Recettes :	44.449,10
Dépenses :	
Imprimerie (4 n°) :	20.230,75
Secrétariat :	6.690,72
PTT :	2.178,64
Imprimante :	10.000,00
TOTAL :	39.100,11
Remboursements :	1.253,10
TOTAL GENERAL :	40.353,21
BONI : 44.449,10-40.353,21, soit :	4.095,89

En 1990, les recettes avaient été de 33.644.

La hausse de recettes est due en grande partie aux rappels de cotisations faits par le Secrétariat de nombreux abonnés en retard de paiements de 2 voire 3 années de cotisations. Le revenu de la vente du Hors-série n° 41 (Les Sommaires), en partie diminué par les frais de secrétariat plus élevés en raison de cette publication, entre en compte dans cette hausse.

Le chiffre des recettes de 1990 (voir ci-dessus) est beaucoup plus significatif.

L'équilibre financier est impossible à obtenir avec 210 adhérents payants, comme c'est le cas à ce jour pour 1992, et il est absolument indispensable de relancer les retardataires. En outre, la subvention du Parc National des Cévennes, à laquelle s'ajoute celle de la commune de Concoules, est vitale pour le maintien de L.C.C.

Le secrétaire enfin fait part de son activité : contact avec les adhérents, par lettre, par téléphone ; organisation des réunions ; prise en note des paiements de cotisation et transmission des chèques au trésorier ; frappe et mise en page des textes du bulletin ; frappe et mise en page de certains hors-série (Sommaires, index...) ; rapports avec l'imprimeur ; édition des étiquettes nécessaires au routage ; très souvent (3 trimestres) prise du bulletin chez l'imprimeur (Calvisson), vérification des envois et remise de l'ensemble au Receveur des Postes de Génolhac...

Depuis la disparition de Mme Fontanieu, qui avait accepté de le seconder dans différentes tâches, il assume seul toutes ces activités. Aussi il ne peut que persister dans ce qu'il a écrit en dernière page du n° 91 du bulletin.

Ensuite, il présente un bilan statistique de notre association.

Nous avons à ce jour 272 adhérents qui doivent, en principe, verser leur cotisation. Mais, 210 s'en sont actuellement acquittés. 62, soit oublieux, soit indifférents, ou ne s'intéressant plus à LCC, n'ont donc pas réglé la cotisation 1992. Il s'agit d'un manque dans notre trésorerie d'au moins 6200 francs. Notre trésorier a insisté sur l'obligation d'adresser un rappel aux adhérents retardataires. Ceci aussi entre dans le cadre des activités du secrétaire, et moins de retard dans les paiements allègerait aussi sa tâche.

M. Penchinat a fait état de certaines subventions qui nous permettent d'assurer notre existence sans trop de problème. Nous regrettons qu'à l'instar de la mairie de Concoules, celle de Génolhac, où se trouve le siège de notre association, et d'où partent pour plus de 39 départements les bulletins, diffusant ainsi le nom de Génolhac à travers la France, ne fasse pas un geste en notre faveur. La subvention du P.N.C. a été demandée par lettre le 18 août. Un dossier sera établi pour argumenter et justifier cette demande.

Les ventes annexes : bulletins anciens, sommaires ont rapporté en 1991 plus de 7000 francs. En ajoutant les ventes du hors-série 42 (Les Index) nous en sommes actuellement pour 1992 à 4000 francs. Nous devrions relancer la formule des hors-série, qui pourrait nous procurer une meilleure aisance de trésorerie, même s'il faut déduire les frais engagés par le secrétaire dans ce chapitre.

Il est question des "Index de L.C.C.". La proposition de publication d'un index annuel, faisant partie du premier bulletin de l'année, est rejetée. La poursuite de la publication d'un hors-série, après publication du bulletin pendant un certain nombre d'années, est retenue. Mme Béatrice Laporte établira les fiches nécessaires au fur à mesure de la publication. A terme, une édition sera donc proposée à nos adhérents après décision du bureau.

Le secrétaire présente diverses possibilités de modification de l'en-tête du bulletin, avec, dans son for intérieur, l'idée de ne pas abandonner définitivement la présentation actuelle, mais d'y revenir parfois. Les maquettes ont été réalisées par M. Pierre Petit, ami de M. Daudet, et il a été décidé d'en retenir deux, qui seront mises en formes définitives par le concepteur.

Le "Tour de Table" traditionnel est ensuite proposé.

### Tour de Table

Jean-Bernard Elzière cherche à réunir des informations sur les monnaies de l'Ancien Régime, mais de façon concrète : les monnaies existantes, les grands types, leurs valeurs entre elle.

Il a aussi en projet un article sur le château d'Issounas

dans la vallée de l'Arre, un ouvrage sur la famille d'Anduze, et enfin sur les seigneurs d'Hierle.

*Jacques Galzin* présente son important travail sur les "Paysans pauvres des Cévennes", qu'il a réuni dans un volume (annonce dans la rubrique "Publications"). Il continue son patient travail sur les Cévennes.

*M. et Mme Jacques Hébrard* s'occupent d'écrire l'histoire de leur famille qui est à Génolhac depuis 1724. Histoire reconstituée à travers les événements historiques, ce qui les amène à raconter une partie de l'histoire de Génolhac, notamment la traversée de la Révolution.

*Juliette Lavenu* a déjà réalisé un ouvrage sur les Pellecier des vallées catholiques. Elle veut maintenant, avec l'aide de son mari également présent, remonter la partie protestante des Pellecier, par delà la Réforme, et si possible les relier aux catholiques. Ils sont persuadés que tous sortent de Chasseradès vers 1310, donc d'origine gévaudanaise.

*Georges Lafont*, membre du Club Cévenol, s'intéresse au présent et au passé des Cévennes. Il vient de rejoindre aujourd'hui notre association de chercheurs cévenols.

*François Girard*, responsable du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, nous informe de l'arrivée imminente d'un objecteur de conscience, ce qui va permettre de fixer des heures d'ouverture au Centre de Documentation.

*Jean Voisin-Roux* concentre ses recherches sur une seule famille : les Layre, originaires de St-Privat-de-Vallonque. Par ailleurs Il essaie de rassembler des éléments en ce qui concerne les poids et mesures anciennes.

*Cécile Clément* s'intéresse au Paris de St-Frézal-de-Ventalon, et à la famille Bonicel.

*Gabriel Léotard* propose des articles pour le bulletin, et notamment : "Si l'on reparlait de ce bon Fromageot", et aussi sur la franc maçonnerie dans le haut du département du Gard.

*Hélène Duthu* nous parle des nouvelles acquisitions des Archives de la Lozère (rubrique spéciale dans le bulletin), et de la rencontre d'historiens en 1993 (rubrique "Informations").

*Mme Penchinat* rappelle qu'elle a réalisé une étude sur les Allut, Verdier-Allut, Verdier de Flaux : "Une famille protestante du Languedoc du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle".

*Adrienne Durand-Tullou* a un ouvrage en préparation sur la période difficile des Guerres de Religion.

Elle amoncelle aussi des documents sur une question chère à P.A. Clément : les moutons.

Enfin, elle prépare des articles pour notre bulletin.

*Marcel Méric*, président de la Société de Protection de la Nature du Gard, vient de terminer un ouvrage sur "Les loups dans le Gard", qui sera publié prochainement.

*Monique Méric* travaille beaucoup avec son mari, et elle nous annonce la journée portes ouvertes qu'ils organisent le 21 novembre prochaine (rubrique "Informations").

*Jean Dautun* prépare pour LCC un article sur les testaments cévenols.

*Maguy Calvayrac* travaille sur des généalogies dans la Gardonnenque, le Piémont Cévenol (1600-1630).

*Edouard Dumas* rappelle qu'il a sorti, il y a 2 ans, un livre sur Lafarelle.

Il s'est lancé dans une étude sur les Dumas, dont l'aboutissement de la famille est Emilien Dumas, géologue au 19<sup>e</sup> siècle, personnalité scientifique très connue, qui s'est beaucoup intéressé à l'industrialisation du Gard et à la création des mines d'Alès.

*Jacques Brun d'Arre* fait partie du Comité d'Economie Montagnarde du Gard. Il signale que, lors d'une réunion de ce Comité, on s'est ému du sort réservé au château de Portes par l'ouverture de mines à ciel ouvert à proximité. M. Wienin explique qu'à court terme il y aura dégradation du paysage, mais aucun risque pour la stabilité du château.

*Paul Chapel* fait une étude sur les "Tours à signaux au 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles et recherche des études sur les Compoix.

J.B. Elzière intervient pour demander l'ouverture dans le bulletin de L.C.C. d'une rubrique sur les compoix avec simplement la liste des noms de famille et des hameaux. Rubrique ouverte sous la responsabilité de quelqu'un qui serait intéressé.

M. Chassin du Guerny dit l'intérêt de la publication d'un état des études qui ont été faites sur les compoix.

*Michel Wienin* travaille à l'histoire industrielle du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle.

Il a une publication en cours sur les influences rétrospectives entre l'architecture domestique et l'architecture industrielle en Cévennes (Revue des Arts de l'Ouest - Rennes).

Pour plus tard, il a en projet une publication sur les Mines en Cévennes, une vue très générale sur l'histoire et les vestiges du patrimoine minier sur l'ensemble du Gard et de la Lozère cévenole.

*Pierre A. Clément* travaille sur les foires et les marchés d'une zone assez étendue comprenant, en plus du Languedoc, l'Aveyron, la Haute-Loire et l'Ardèche. Ceci depuis la plus haute antiquité : l'époque celte, peut-être même l'époque grecque, jusqu'à nos jours.

Deux directions de recherche : les marchés tournants (lundi, mercredi, samedi...) et les foires en ondes concentriques (une foire très importante, puis le lendemain une moins importante à 20 kms de là, puis une à 40 le surlendemain, puis à 60...). Ainsi que les foires liées aux chemins (transhumance particulièrement).

M. Daudet parle de la future publication est en cours de saisie. Il s'agit de l'*Inventaire des papiers de l'Archevêché d'Uzès*, établi en 1578, et dont Jean Pellet avait fait une transcription. La saisie est à moitié réalisée. Reste l'autre moitié et l'index à saisir, ainsi qu'un texte d'introduction à rédiger. A la question : faut-il publier ce document en deux volumes ou en un seul ? Les avis sont partagés. Question à revoir.

Monsieur Chassin du Guerny, en reprenant la parole, pose le problème du renouvellement du bureau, qui lui semble une chose normale dans toute association. En l'absence de candidatures, le bureau actuel est renouvelé. Mais à l'avenir toute candidature pourra être retenue et proposée à l'Assemblée Générale (*Puisque c'est moi qui tape ce compte-rendu, j'ajoute que je suis prêt à céder ma place, et tout au moins, j'accepterais de me faire seconder par un secrétaire-adjoint - M. Daudet*).

M. du Guerny nous fait part de la démission de M. Noël Pelen comme membre du Comité de Rédaction. Cette démission intervient en raison du désaccord de notre membre avec les articles, signés Pierre A. Clément, concernant les "Légendes". A propos d'*Histoire* et de *Légende*, Gérard Collin a rédigé un article inséré dans le présent bulletin (page suivante).

Après avis des intéressés, MM. Edouard Dumas, François Girard et Michel Wienin, entrent dans le Comité de Rédaction.

#### Présences

Alain Alègre de la Soujeole	Jacques Hébrard
André Bruguerolle	Marie-Thérèse Hébrard
Monique Bruguerolle	Georges Lafont
Jacques Brun d'Arre	Jacqueline Lafont
Maguy Calvayrac	Béatrice Laporte
Juliette Cazalet	Juliette Lavenu
Paul Chapel	Robert Lavenu
Yannick Chassin du Guerny	Gabriel Liotard
Cécile Clément	Marcel Méric
Pierre A. Clément	Monique Méric
Gérard Collin	Mme Penchinat
Andrée Daudet	François Penchinat
Marcel Daudet	Guy Poulon
Jean Dautun	M. et Mme Olivier Poujol
Edouard Dumas	Alain Riols
Adrienne Durand-Tullou	Jean Voisin-Roux
Honoré Durand	Michel Wienin
Hélène Duthu	<b>Absents excusés</b>
Jean-Bernard Elzière	Roland Calcat
Jacques Galzin	Marie-Hélène Daudet-
François Girard	Lahaye
Rémi Granier	

La séance est levée à 12 heures, et après le repas traditionnel pris en commun, Monsieur et Madame Alain Riols nous conduisent à Ferrières les Verreries où est située l'ancienne verrerie forestière de Couloubrines, qui fait partie des dix-sept verreries actuellement recensées sur le Causse de l'Hortus et les massifs environnants.

*Du XIV au XVIII° siècle, pendant cinq siècles, les gentilhommes verriers ont exercé leur « noble art » dans cette immense réserve de bois constituées par les hautes garrigues.*

*En 1513, le Mas de Couloubrines, anciennement Calazau, entre dans la famille de La Roque, et ce, jusqu'à la fin du XVIII° siècle. Une dynastie de verriers prend alors naissance, les de La Roque de Couloubrines, dès le XVI° siècle.*

*Au début du XVI° siècle, la verrerie est dirigée par Thomas de La Roque, seigneur de Couloubrines, époque où y travaillent les frères Jean et Jacques Azémar (Adhémar), issus d'une des premières familles de gentilhommes verriers du Bas-Languedoc. Restée longtemps inactive, la verrerie de Couloubrines est à nouveau exploitée par les sieurs Girard vers 1780, pour une année seulement. Il faudra attendre plus de deux siècles pour avoir une idée de l'importance de la verrerie de Couloubrines, à l'occasion des fouilles archéologiques entreprises dans le cadre du Chemin des Verriers(1).*

*En 1990, un premier four est mis à jour. En 1991, c'est l'ensemble de la verrerie qui est alors révélé*



Photo Monique Méric

*dans la cour du Mas de Couloubrines. Au total, ce sont cinq fours qui ont été dégagés, correspondant certainement, du plus ancien du début du XVI° siècle, au plus récent de 1776.*

*Grâce à ces travaux, le Chemin des Verriers s'enrichit d'un site archéologique majeur, qui contribuera, avec d'autres, à une meilleure connaissance d'un patrimoine historique et technique, trop longtemps oublié.*

**Alain Riols**

(1) - Le Chemin des Verriers va de Sommières à la D 986 (Ganges-Montpellier) en passant par Claret et Ferrières-les-Verreries (Hérault).

## Seul le doute est scientifique...

1992. La planète entière célèbre (avec des approches différentes) le cinq centième anniversaire de la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb. L'Histoire nous enseigne en effet que l'événement s'est produit un 12 octobre 1492. Mais voilà bien à peu près la seule certitude qui soit parvenue jusqu'à nous. Qui était cet homme ? Personne ne le sait vraiment. A-t-il été le premier ? Il est vraisemblable que non. Quant à l'image d'Epinal qui nous le montre recevant de la bonne reine Isabelle de Castille les bijoux de la cassette royale pour financer la fameuse expédition, elle est de pure imagination mais tellement bien venue !

Un peu plus tard, en 1519, Hernan Cortès, accompagné de 600 hommes parvient sur les côtes du Mexique. C'est avec cette armée "impressionnante" qu'il va faire plier un des empires les plus belliqueux et les mieux armés du Nouveau Monde. Le fait, à peine croyable, est pourtant reconnu aujourd'hui sans discussion. Doit-on chercher la réponse de cette facétie de l'Histoire dans la légende de Quetzalcoatl ? Ce dieu aztèque aurait laissé son peuple trop dissipé pour ne revenir qu'en l'An I Roseau (calendrier aztèque) pour conduire l'empire vers un essor nouveau. Fils du Soleil, il reviendrait en suivant la course de son père, c'est-à-dire par l'est. Cortès débarque précisément en l'An I Roseau, ce qui aurait fait penser qu'il était ce dieu tant attendu.

Avec Christophe Colomb, l'Histoire a généré une légende. Dans le cas de Cortès serait-il possible qu'une légende ait précédé l'Histoire ?

On le voit, débat difficile mais passionnant. D'autant plus difficile que notre vocabulaire est subtil. Entre le *Papy raconte moi une histoire*, le *Il m'a raconté des histoires*, et *L'Histoire de France*, n'y aurait-il qu'un article, un pluriel ou une majuscule d'écart, Le mot *légende*, lui-même, varie suivant celui qui l'emploie. C'est tout d'abord au Moyen Age le récit de la vie d'un saint destiné à être lu à l'office des matines (étymologiquement : *legenda*, ce qui doit être lu). Cela peut aussi être la représentation de faits ou de personnages réels, accrédités dans l'opinion mais déformés voire amplifiés par l'imagination. Pour certains le mot peut prendre un caractère totalement péjoratif, *c'est une légende*, signifiant simplement qu'il y a là que pure invention de l'esprit. Et l'on pourrait, dans un tout autre registre, parler de la légende d'une carte, élément combien capital à sa compréhension, et donc loin du monde imaginaire.

Difficultés de l'interprétation des faits, difficultés propre au langage, voilà qui montre que l'on ne peut ranger impunément l'Histoire du côté de la vérité et la légende du côté du mensonge. Voltaire, à l'article *Histoire* de la Grande Encyclopédie, écrivait : *C'est le récit des faits donnés pour vrais au contraire de la fable qui est le récit des faits donnés pour faux*. Il poursuivait plus loin : *Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique n'est qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude historique (...)* On a distingué les temps en fabuleux et historiques. Mais les temps historiques auraient dû être distingués eux-mêmes en vérités et en fables.

En fait la démarche est identique face à ces mondes pas si éloignés l'un de l'autre que certains voudraient le croire ou le faire croire : l'analyse doit être faite avec prudence. Ce qui trouble le jeu c'est que, dans un cas (celui de l'Histoire) il y a des pièces à conviction (documents archéologiques, documents archivistiques...) alors que dans le second (celui du monde légendaire) on ne peut produire que des discours, objets insaisissables formés de mots ayant parfois des sens équivoques.

On ne peut donc qu'adopter un attitude également prudente si l'on veut faire oeuvre sérieuse. *La recherche historique ne peut s'attaquer en profondeur à la mythologie sans aboutir à une sorte de suicide. D'ailleurs le pouvoir de l'imagination est tel que l'histoire se trouve tout autant vivifiée par la création de légendes que par leur décryptage.* (Frédéric C. Lane in *Venise, une république maritime*, préfacé par Fernand Braudel).

Il faut souhaiter que L.C.C. s'attache à suivre la voie difficile mais riche du doute scientifique : critiquer sans faiblesse ce qui n'a de valeur ni scientifique ni culturelle, mais aussi s'interroger ou interroger quand rien ne permet de prendre position. Revue scientifique autant que culturelle, Le Lien doit nous rassembler autour de tous les aspects du pays cévenol, contribuant à sa connaissance comme à sa sauvegarde.

*...nous laissons, au moment même où nous opérons ces sauvetages archéologiques, tomber dans l'oubli, disparaître et se dissoudre, d'autres monuments qui n'ont que le langage pour support et qui portent en eux autant d'humanité, autant d'expérience, souvent même parfois beaucoup plus que les restes des monuments du passé.* (André Chamson, préface de *Récits, contes et légendes des Cévennes*).

Gérard Collin

## A la recherche des toponymes et du vocabulaire grecs dans l'Ager Nemausensis

L'Ager Nemausensis, circonscription fiscale attestée par Strabon et Pline, s'étendait sur les futurs diocèses de Nîmes, Maguelone et Uzès, c'est-à-dire sur l'ensemble du département du Gard et sur l'arrondissement de Montpellier.

Avant de devenir en 49 après J.C., une colonie de droit latin, ce territoire est resté sous l'influence économique de Marseille à partir de l'implantation des phocéens que l'on date de 600 av. J.C.

Les marchand aventuriers grecs et leurs caravanes de mulets ont sillonné pendant plus de cinq siècles les pistes remontant les vallées du Rhône et de ses affluents, et les vallées du Vistre, du Vidourle, du Lez et de l'Hérault. Cette présence phocéenne a marqué la toponymie de l'Ager Nemausensis, avec une prédominance bien compréhensible pour le littoral méditerranéen où les massaliotes avaient établi leurs premiers comptoirs pour la redistribution des marchandises.

Ainsi de Theline/Arles jusqu'à Acathe Tyche/Agde, on peut récolter tout un chapelet de noms grecs dont l'origine peut difficilement être mise en doute.

*Maguelone* : lieu dit des la Camargue, qui signifie la grande (de mégalos) aire.

*Herakleia* : ancien nom du hameau d'Espeyran où l'on situe le port antique de Saint-Gilles sur un bras du Rhône.

*Scamandre* : étang qui a conservé la graphie d'un cours d'eau mentionné dans l'Iliade puisqu'il puisqu'il s'agit du fleuve de Troie.

*Psalmodie* : abbaye, tête de pont millénaire du commerce du sel dont le nom se décompose en psalmos/chant religieux et aoudé/chanter.

*Aigossa* : ancien nom de Saint-Laurent d'Aigouze. Cette localité se serait appelée Aigos/la chèvre, en fonction d'une tradition selon laquelle on aurait fabriqué depuis des temps immémoriaux les outres en peau de chèvre destinées au transport du vin, de l'huile et de la saumure.

*Maguelone* qui deviendra capitale religieuse et politique au haut moyen âge.

*Exindre* : hameau de la Madeleine au Nord de Villeneuve-les-Maguelonne, autre tête de pont du trafic du sel.

*Polygium* : Bouziges

*Mesoa* : Mèze, de mesos, milieu (de l'étang de Thau)

A l'est de Montbazin, sur les bords de l'ancienne voie Hérakléenne qui est attestée dès le IV<sup>e</sup> siècle avant J.C., on retrouve un lieu dit *Escafiac*, de Skaphos/coque de bateau.

En remontant la rive droite du Rhône, on découvre sur le cadastre napoléonien de Pont-Saint-Esprit, le quartier d'Amphicrene/la double source, et plus au nord le carrefour routier de Melas/noir.

Le long de la vallée du Gardon on rencontre successivement :

*Theseir* : Théziers, peut-être en hommage au dieu voyageur Thésée.

*Collias* : Collias, de Kollos, partie d'un membre. Kollias est un patronyme très fréquent en Grèce. D'autre part les habitants du Collias gardois appellent toujours *le camp grec*, l'antique oppidum appelé *des Clastres* par le cadastre.

*Skotia* : ancien nom de la colline d'Alès où était implanté l'oppidum dit *de l'Ermitage*. Des copistes peu scrupuleux ont francisé imprudemment un Saint-Julien de Skotia en Saint-Julien d'Ecosse ou des Causses.

Enfin dans la vallée de l'Hérault, *Akantikos*/Ganges rappelle le rôle d'étape de ce noeud de drailles. Akantikos qui signifie épineux fait penser à tous les lieux dits Espinas qui perpétuent les enclos entourés de buissons épineux où les bergers parquaient les troupeau à l'abri pendant les nuits de transhumance.

Parallèlement, l'occitan encore parlé en Languedoc comporte certains vocables grecs qui se sont maintenus pendant plus de deux millénaires :

*Cadereau* : en grec *kataraktos* signifiait chute d'eau. Par analogie, ce nom avait été donné aux herses en fer que l'on descendait, chaque nuit, pour fermer les portes des villes. De là le mot était passé en ophtalmologie pour distinguer le voile du cristallin, la célèbre *cataracte*.

Dans une charte du chapitre de Nîmes datée de 1233, on relève un *cadaraucus de Carceribus* qui n'est autre qu'un *kataractos* à peine déformé. Ce même vocable apparaît dans la même forme sur le compoix de Nîmes de 1380 où l'on identifie :

- le cadereau du Peyrel, aujourd'hui de la route d'Alès ;

- le cadereau de Mirabels, aujourd'hui de la route de Sauve ;

- le cadereau de Calvas, aujourd'hui de la route d'Uzès.

La graphie actuelle *cadereau* se retrouve pour un ruisseau de Bellegarde, vicus situé sur la voie antique d'Arles à Nîmes. Il est à noter que la plus ancienne église de Berre s'appelle encore Notre-Dame de Caderot.

*Kataraktos*, au sens de courant violent, a laissé dans le Gard deux lieux-dits *Cadarache* sur les bords du Rhône, le premier à Sauveterre et le second à Chusclan.

*Androune* : beaucoup de rues étroites portent encore ce nom pittoresque. A l'origine l'androno était l'appartement des hommes par opposition au gynécée l'appartement des femmes. Il a pris par la suite le sens de club d'hommes, puis de salle des banquets. A l'époque de Vitruve, l'androno était devenu un passage entre deux maisons.

En Languedoc, l'androune est la ruelle trop exigüe pour qu'une charrette puisse y passer.

*Saoumo*, *saoumado* : le grec *sagma*/bât nous a laissé la *saoumo*, la bête de somme, âne ou mulet, qui transportait les marchandises arrimées à son bât.

La *saoumado*, en français salmée, était la charge standard d'un mulet, soit 120 kgs. De mesure de capacité, elle est devenue mesure de superficie. La salmée de terre était la parcelle pouvant recevoir 120 kgs de semence.

*Artoun* : dans la Grèce antique *artos* signifiait pain.

Un témoignage écrit des années 1870 relate que dans le quartier des rives du Gardon à Montfrin, l'on disait alors : *Vai quèrè d'artoun*, et non pas : *Vai quèrè dé pan...*

Toponymie et vocabulaire occitan confirment donc le poids de la pénétration phocéenne que laissent entrevoir de nombreuses découvertes archéologiques.

Malheureusement depuis plus de 200 ans, le syndrome de la romanité de Nîmes et de son territoire a fait qu'historiens et ethnologues ont occulté la période hellénique qui s'étale pourtant sur plus de cinq siècles (-600 av. J.C. à 49 av. J.C.)

Il a fallu les récentes publications de Christian Goudineau et de Monique Clavel-Lévêque pour que l'influence grecque soit tirée de l'ombre et ne soit plus considérée comme une tare culturelle.

Un des plus illustres gardois, Henri Gauthier, médecin et inspecteur des routes, ponts et chaussées, n'écrivait-il pas en 1724 dans son histoire de la ville de Nîmes (1) : *Ayant trouvé que le terroir de la Provence était peu fertile, les Phocéens se répandirent du côté d'Avignon, à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone et à Nîmes. La plupart des noms de lieux circonvoisins de cette dernière sont grecs, comme est celui du Catarau...*

**Pierre A. Clément**

(1) réédité chez Lacour en 1991. Mais malheureusement avec un reprint semblable à ceux déjà dénoncés dans L.C.C. n° 79, page 29, et pour un prix dissuasif (150 f. pour 96 pages).

## A propos du gaïac

Extraits d'une lettre de M. **Albert DEMAREST** de Banne

suite à l'article de Jean Pintard : "Soigner la goutte au XVIII° siècle" - L.C.C. n° 88 p. 62

Un vieil almanach espagnol m'a appris que le gaïac était déjà connu en Espagne en 1508, et que sa décoction fournissait une drogue que les missionnaires, vraisemblablement enseignés par les indiens, avaient rapporté en Europe. Le Précis de matière médicale de Pierre MANCEAU, publié en 1946, présume, lui, qu'il fut signalé pour la première fois à St Domingue en 1514, sous le nom de guayacan... Stimulant général, le gaïac a été employé dans les affections rhumatismales, goutteuses, scrofuleuses et syphilitiques.... On l'utilisait encore au début du 20° siècle dans le traitement de la syphilis...

Comme le souligne Jean Pintard, il est resté un des

remèdes de la médecine homéopathique actuelle, et ses qualités n'ont pas échappé à nos laboratoires qui l'ont réhabilité. Les phytochimistes isolent aujourd'hui de sa résine le gaïacol et l'acide gaïarétique employés dans plusieurs spécialités, en particulier pour le traitement des trachéo-bronchites.

Ajoutons que le bois du gaïac, bleu-vert, dur et résistant, est recherché par les tourneurs de bois, les ébénistes et les marqueteurs.

Cet article entre dans la série  
"A propos d'articles de L.C.C." Il faut poursuivre dans  
cette voie, et justifier ainsi, conjointement avec les  
"Questions" et "Réponses", le titre de notre bulletin.

# Le coût d'un beau mariage

En étudiant les archives d'une vieille famille caussenarde, il m'a été donné de découvrir une curieuse pièce qui mérite d'être connue.

Outre le prix des bijoux, vêtements, lingerie, accessoires, en 1837 à Montpellier où résidait alors la fiancée, apparaissent : la mode de l'époque, le rituel du mariage en milieu catholique aisé, ainsi que les sentiments d'une jeune fille pour son futur époux (alors qu'il s'agissait d'un mariage arrangé par les deux familles), et ses capacités en matière de comptabilité.

**Adrienne Durand-Tullou**

*Monsieur le Marquis de Comeras, Chevalier de St Louis  
Madame de Marie me fait l'honneur de vous faire part  
du mariage de Mademoiselle Crève de Comeras, sa fille et  
nièce avec Monsieur Adrien Marquis Dubuc  
Montpellier, le 10 Janvier 1837.*

*Monsieur Marquis Dubuc, ancien magistrat, a l'honneur  
de vous faire part du mariage de Monsieur Adrien Marquis  
Dubuc, son fils aîné, avec Mademoiselle Crève de Comeras  
à Lyon le 10 Janvier 1837.*

## Etat des dépenses que j'ai faites pour mon mariage, célébré à Montpellier le 10 janvier 1837

### 1er chapitre

Emploi de la bourse de 2000 francs donnée par Adrien

Pour le jour des noces	1°	Mon cœur m'a fait éprouver le besoin de <b>commencer</b> avant tout de tirer de la bourse qu'il m'a donnée, le moyen de lui offrir une chaîne en or dont je le ceindrai. Puisse celle de notre union lui paraître encore plus légère à supporter. Cette chaîne en or est du prix de 120		
		Ce prélèvement fait, j'ai employé toute la bourse pour moi seulement, comme il suit :		
	2°	couronne, bouquet	fr	c
	3°	robe de noce (donnée par l'un de mes parents)	néant	
	4°	dentelles (application d'Angleterre) pour le haut de cette robe; 3 aunes	75	
	5°	rubans broché blanc et rose pour orner le bas de cette robe, 27 aunes à 1,95	52	, 65
	6°	écharpe en tulle brodée à la neige	90	
	7°	schal(1) en cachemire français	355	
	8°	une parure en mosaïque	455	
	9°	une montre en or et sa clef en or	120	
	10°	deux bagues et deux alliances	40	
	11°	deux paires de gants : l'une grande, l'autre courte	7	
	12°	une paire de souliers blancs 6 f - une paire de bas batiste 7 f	13	
	13°	une robe de chambre en stoff(2) 8 aunes à 4,50 l'une	36	
14°	un bonnet du matin 30 f - un mouchoir de poche à coin brodé 6	36		
			—	1292,65
— 2° jour —				
Pour le lendemain du mariage	15°	une robe de reps(3) en soie, couleur vin de bordeaux, 13 aunes à 9,50	123	, 50
	16°	ceinture 4 f - 2 paires de gants 7 f - 1 paire souliers 6 f - une paire de bas 5	22	
	17°	un mouchoir de poche à coins brodés 6 f - un bonnet du matin 12 f	18	
	18°	un fichu en mousseline brodée	25	
	19°	une parure en or (donnée par l'une de mes parentes)	néant	
	20°	un chapeau blanc velours épinglé blanc	58}	
	21°	deux plumes d'autruche pour ce chapeau	48}	106
	21 bis	un boha(4) (donné par Mr Edouard)	néant	
			—	294,50
— 3° jour —				
Pour le 3° jour des noces	22°	robe de mérinos fin ; 5 aunes à 12 f l'une	60	
	23°	ceinture 4 f, un mouchoir de poche à coins brodés 6 f	10	
	24°	un chapeau de satin noir	40	
	25°	parure à la Jeannette en or (donnée par Mr Hippolyte)	néant	
	26°	un fichu de mousseline brodée	18	
	27°	une cravate de soie 5 f - une paire de gants 3 f	8	
	28°	un tartan(5) (schal servant d'enveloppe)	30	
	29°	un bonnet du matin	10	
			—	176

—4° jour—

pour rendre les visites et pour une soirée

Pour une soirée	30°	robe de velours ottoman rose ; 13 aunes à 7,25	94 , 25
	31°	garniture de cette robe	16 , 50
	32°	une paire de boucle d'oreilles (je l'avais achetée alors que je ne pensais pas que j'aurais une parure de l'une des parentes et une de Mr Hippolyte)	25
	33°	un chapeau velours grenat (donné par papa)	néant
			— 135,75
Total			2018,90

2ème chapitre

Emploi d'une autre somme s'élevant à 1296,50  
provenant de mes revenus pour achever mon trousseau soit pour achats d'habillement et de fournitures et façon d'habillement, soit enfin pour cadeaux que j'ai faits à l'occasion de mon mariage

— Cadeaux —

	fr.	c.
1° à Mr Hippolyte : une bague Léontine	30	
2° à Mr Edouard : un nécessaire	55	
3° à ma cousine Barbier : un tartan	27 , 50	
4° à Mme Rivet : un tartan	27 , 50	
5° à ma cousine Mathilde de Massane : une paire de boucles d'oreilles	10	
6° à Lison Soulière : une montre en argent	25	
7° à mes petites nièces (Alexandrine et Amélie) : boucles d'oreilles en or	11	
8° aux domestiques de Rouet : mouchoirs	10	
9° bonne manière à divers	4	
	—	200

Achèvement du trousseau	10°	compte de Mme Vitou, marchande lingère (bonnets, camisoles, jupes, mouchoirs, cols brodés, foulards, dentelles, tulles)	550
	11°	compte de Mr Malmontès (linge, toile de fil, toile de coton)	122 , 25
	12°	compte de la maison de Magdeleine (façon de chemises, camisoles)	32 , 40
	13°	compte de la tailleuse de robes (fournitures, doublures, façon)	100
	14°	2 douzaines mouchoirs de poche	66
	15°	jupes, bas de laine	18
	16°	peignes, pantoufles, gants	13
	17°	une corbeille de travail 5 f ciseaux et couteaux 5 f un foulard 6 f	16
	18°	compte de journées de Melle Martine, couturière	15
	19°	compte de garniture de bas par Lise Hébrard	13 , 75
	20°	compte de Mme Marcillac, marchande de modes, remontant à 15 mois	74 , 15
	21°	compte du sieur Boulan, cordonnier, pour souliers fournis depuis 15 mois	60
22°	portion relative à moi du transport de la caisse venue de Paris	14 , 65	
			— 1095,20
Total			1295,20

Récapitulation des dépenses

Premier chapitre	2018,95
Deuxième idem	1295,20
	—
Total général	3314,15

(1) - Schal : mis pour châle.

(2) - Stoff : étoffe légère dont la chaîne et la trame sont en laine longue peignée.

(3) - Repts : étoffe lourde à côtes perpendiculaires à la lisière. Elle est, de nos jours, surtout utilisée en ameublement.

(4) - Boha : long rouleau de plumes porté comme fourrure d'été.

(5) - Tartan : étoffe de laine cardée, souvent à grands carreaux, fabriquée en Ecosse, qui a donné son nom à un grand châle.

## Hommage fait au seigneur évêque d'Uzès par Raymond de Chabottes

L'an 1384 et le 29 novembre, Charles par la grâce de Dieu, roi de France régnant et révérend père en Christ, Martial, évêque d'Uzès, sachant tous présent et à venir que moi Raymond de Chabotte, de la paroisse de Pontails, pour moi et mes successeurs à venir, confesse et reconnaît à vous Monseigneur Martial, Evêque d'Uzès, pour vous et votre Eglise(1) d'Uzès, stipulant que je tiens et veux tenir de vous et de votre Eglise, sous votre domaine lods (2) et droit de prélation (3), savoir :

7 sols tournois.

9 cartes avoine.

1 cartal seigle.

3 cartals de châtaignes blanches mesure de Montfort (4).

49 sétiers et 1 émine de vin pur *moust trouble* (5) mesure de *Loubau et ledme*(6) de ceux qui y viennent lever le dit vin.

Toutes les géllines(7) censuelles qu'ont accoutumé de payer les habitants de la *Voulp*(8), savoir pour chaque feu une gelline.

Toutes les talhes *fidei jurisdictionis*(9).

Toutes les servitudes et actions quelconques que les dits habitants de la Voulp ont accoutumé de me payer et à mes prédécesseurs à raison des terres, possessions et autres choses qu'ils tiennent de moi, toutes lesquelles choses ont été acquises par mes prédécesseurs de noble et puissant homme, sieur Guillaume de Randon, seigneur de Luc, toutes lesquelles choses je tiens et veux tenir de vous et de vos successeurs en ladite Eglise d'Uzès, sous votre domaine, lods, conseil, prélation, hommage et serment de fidélité, sous les formes avec lesquelles ledit Guillaume de Randon les a bailhées à mes prédécesseurs. Et pour tous ces fiefs je suis tenu de vous faire l'hommage à vous et en vos successeurs en ladite Eglise, comme je le fais présentement, le baiser de paix intervenant et le serment de fidélité sur les Saints Evangiles de Dieu.

Fait et récité(10) à St-Ambroix, dans la salle Episcopale(11) dudit seigneur évêque, présents sieur Pons Valentin, prieur de Chambonas, Pierre Reboul et maître Bernard du Bosquet, notaire dudit seigneur évêque.

Que des choses susdites en ai fait la présente note après la mort de Bernard de Bosquet, moi, Jean Folchier, notaire public et garde des notes dudit Bosquet, en ai fait extraire cet instrument public.

(1) - Eglise avec un "E" majuscule : diocèse.

(2) - Lods : droit de mutation.

(3) Droit de prélation : droit de préemption (confer. J. C. Hélas : *Une commanderie des Hospitaliers en Gévaudan. Gap Francès au milieu du XV° s* - page 102)

(4) - Montfort : ancien nom de Villefort.

(5) - Moust trouble : vin soit très trouble, soit très pauvre en alcool, que les mulétiers venaient charger en Haute Cézarenque où l'on s'adonnait alors à la culture de la vigne.

(6) - Loubau et ledme : peut-être Loubaresse.

(7) - Gelline : galline, poule.

(8) - La Voulp : hameau à 200 m. au S.O. de l'église de

St-André de Capcèze.

(9) - Talhes "fidei jurisdictionis" : tailles aux 4 cas : mariage de la fille du seigneur, achat exceptionnel, départ pour la croisade, paiement de la rançon...

(10) - Récité : reçu.

(11) - Salle épiscopale : salle, au moyen-âge, a le sens d'immeuble. L'évêque d'Uzès possédait donc une grande maison à St-Ambroix, certainement pour éviter à ses sujets de la Cézarenque de venir jusqu'à Uzès.

### Transcription : Roland Juppeaux

*Annotations de Roland Juppeaux  
et Pierre A. Clément*

*Texte restitué, pour en rendre la lecture plus facile, avec les majuscules telles que nous les employons en français contemporain et avec les abréviations résolues*



## “Orange-Berlin” aller et retour.

### Le destin de deux protestants d'Orange au 18<sup>e</sup> siècle

Traduction de Mme MAURIN

Lorsqu'en 1703, Louis XIV annexa la principauté d'Orange, les protestants eurent 3 mois pour abjurer ou s'exiler. Environ 1600 Orangeois quittèrent leur ville, les hommes par Nice et Turin, les femmes et les enfants en remontant le Rhône en bateau, à destination de Genève. La ville les prit en charge pendant l'hiver 1703-1704 avant qu'ils puissent s'installer en Prusse.

Les frères Jacques et Alexandre Félix, âgés de 38 et 26 ans, quittent Orange en 1703 pour aboutir à Berlin en septembre 1704. Là, ils se montrent peu enclins à travailler malgré les aides financières importantes qu'on leur accorde pour s'établir. Jacques semble avoir regagné Orange déjà en 1705. Alexandre, lui, reste à Berlin où il épouse une demoiselle Louise-Anne Bourguet. Le couple reçoit 100 talers, puis 45 à la naissance de leur premier enfant, Laure, en 1706. En 1707 un second bébé coûte la vie à sa mère et ne vivra lui-même que 2 ans.

En 1710 Alexandre obtient le poste de lecteur et d'administrateur de la maison fondée avec de l'argent anglais pour les Orangeois dans le besoin, pour un salaire de 12 talers par an. Il ne donne aucune satisfaction, démissionne, puis revient mais continue ses malversations, et perd finalement son emploi.

Il reçoit pour sa fille une allocation, et ses frais de scolarité sont également payés. Peu à peu les crédits d'aide aux Orangeois s'amenuisent et en 1714 les autorités proposent une aide à ceux qui accepteraient d'aller tenter leur chance ailleurs. On ne trouve pas trace du départ d'Alexandre mais en 1715 Laure est rayée de la liste des assistés comme étant partie.

Jacques Félix est de retour à Orange pendant la guerre de succession d'Espagne, période où on pourchasse peu les protestants à Orange. Mais en 1711, après la paix d'Utrecht, Louis XIV donne des ordres plus stricts. Jacques ne veut pas repartir en exil mais il semble avoir trouvé des échappatoires pour éviter d'abjurer. Il meurt *bon catholique* mais pas de mort naturelle. Pendant l'épidémie de peste de 1720/22 il est contaminé et assigné à résidence dans une mesure à l'extérieur de la ville où il ne peut pénétrer sous peine de mort. Il y rentre, est arrêté, et après avoir laissé un testament en faveur de sa nièce Laure il est fusillé devant le mur du Théâtre Antique en août 1722.

Environ 7 ans plus tôt Alexandre est revenu à Orange avec sa fille. Il abjure, se remarie, et rentre en possession de deux maisons de sa famille. Laure abjure à 17 ans. A 22 ans elle épouse contre la volonté de son père un charron, Antoine Rabasse, mais n'est pas capable de signer le registre de mariage alors que depuis des générations les femmes de sa famille savaient écrire...

De la mort d'Alexandre on ne sait rien de précis. Elle doit avoir eu lieu peu de temps après la rédaction de son testament qui porte la mention : *dans la prison royale d'Orange*, ce qui semble montrer que quelles que soient sa religion et son pays, c'était décidément un bien mauvais sujet !

Résumé d'un article paru dans “Der Deutsche Huguenot” en décembre 1991

## Biographie du Pasteur Elie Merlot (1634-1705)

Traduction de Mme MAURIN

Fils d'un avocat de Saintes, Merlot fit de brillantes études à Saumur et à Montauban, puis voyagea en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Il fut nommé pasteur de sa ville natale en 1658. Très apprécié pour son zèle et sa culture il exerça son ministère pendant 20 ans. Il avait pour cibles les philosophes, les athées, et surtout les *papistes* qui obéissaient aveuglément à l'*antéchrist* de Rome.

Lorsque le célèbre janséniste Antoine Arnaud attaqua les doctrines réformées de la grâce et de la prédestination, il entre en lutte ouverte avec lui, ce qui lui valut d'être incarcéré en 1679 comme sectaire dangereux et fauteur de troubles. A genoux, pieds enchaînés, il fut condamné à confesser ses fautes, à voir ses livres brûlés -, à payer une forte amende, et surtout à être banni à perpétuité. Il arriva en août 1768 à Genève où sa femme le rejoignit avec 6 de leurs 8 enfants (à sa grande peine, deux se convertirent et profitèrent ainsi des biens de leurs parents).

Il obtint très rapidement un poste à Lausanne et fut nommé en 1682 professeur de théologie. Mais il prit de telles positions en matière de dogme qu'on envisagea de lui retirer sa charge. Il craignait beaucoup pour les cercles piétistes du Refuge l'influence des petits prophètes du sud de la France, conduits par l'*inspiration du Saint-Esprit*. En 1689 il stigmatise les illuminés de l'Eglise du Désert comme de malheureuses créatures trompées par Satan. Il s'intéressait vivement à tout ce qui se passait dans sa patrie d'origine mais ne faisait preuve d'aucune indulgence envers les prédicateurs laïques qui au risque de leur vie prenaient soin de la communauté huguenote dispersée par l'Edit de Fontainebleau. Il s'opposait violemment au ministère de Claude Brousson, ancien avocat de Toulouse, lui même faisant partie des “ecclésiastiques” à qui les *prédicants* reprochaient leur manque d'esprit de sacrifice et leur trahison envers le troupeau que Dieu leur avait confié.

Son *traité du pouvoir absolu des souverains* souleva une fureur extrême ; il exhortait ses coreligionnaires à la soumission et au martyre. Alors qu'il approuvait la *glorious revolution* d'Angleterre, il condamnait la révolte camisarde en Cévennes (1702-1704).

Certaines positions du Pasteur Merlot nous irritent ou même nous indignent, mais nous ne pouvons qu'avoir de la considération pour cette forte personnalité.

Résumé de l'article signé **Andreas Künneth**  
(Der Deutsche Huguenot - Septembre 1991)



## L'eau argentine

Les propriétaires de Donarel, Malilières, Belle-Poile, du Plan de Pont-de-Rastel dit aujourd'hui Robert, du Pont-de-Rastel, tous lieux situés dans la commune de Génolhac, et les propriétaires habitant la commune de Chamborigaud, tous possédant des propriétés sur la rive gauche du Luech, passent une convention, devant Me Chabert de Pontails, le 13 juillet 1832, pour la construction d'un canal ou "béal" destiné à conduire l'eau de la rivière dans leurs propriétés respectives.

Les travaux sont confiés à prix-fait à Barthélémy Jione et Pierre Thomas Colusio, frères utérins, ouvriers mineurs natifs du Piémont, demeurant au Pont-de-Rastel.

Commencé par ces derniers, l'ouvrage sera terminé en 1840 et 1841 par François Roux, d'Alteirac, commune de Chamborigaud.

L'acte de partage de l'eau sera passé devant Me Chabert le 15 juillet 1840. L'acte de 1832 comportait, à ce sujet, une clause particulière en faveur de Jean Bondurand de la Baraquette (Cne de Chamborigaud), qui aura la faculté de puiser l'eau avec un arrosoir pour arroser son jardin existant et nettement dans sa propriété, attendu que la confection du canal lui coupe une source qui servait à cet arrosement. Mais les autres intéressés à la prise d'eau ne pourront sous aucun prétexte user de cette faculté lorsque l'eau ne lui appartient pas. Ceci à titre anecdotique, car là n'est pas mon propos.

Il est dans ce que le canal une fois en service va véhiculer, selon les dires des propriétaires, de l'eau argentine.

En effet la mine de plomb argentifère de Vialas est à cette époque en pleine activité. Elle produit 1000 à 1500 kg d'argent. Le minerai extrait est lavé au bocard avec l'eau du Luech, rejetée ensuite dans la rivière, recueillie par la chaussée ou prise du canal et conduite dans les propriétés, tuant, toujours selon les propriétaires, les arbres de toute nature.

Aussi, ces derniers se groupent-ils en une sorte d'association pour traduire en justice la Compagnie de la Mine de Vialas, afin d'obtenir des dommages et intérêts. Pour assurer leur défense, ils versent chacun un certain pourcentage du montant des dommages qu'ils réclament. C'est ainsi que grâce à un état de ces versements, daté du 21 juillet 1870, tenu par l'un d'eux, Auguste Veyras du Pont-de-Rastel, que l'on connaît le montant total des dommages réclamés à la Compagnie : 140.100 francs pour 40 propriétaires.

Le 28 mai 1872, un certain Platon écrit à Messieurs Lafont et Veyras, sur papier à en-tête des

Mines de Plomb Argentifère de Génolhac (Gard), la lettre dont extrait:

*Les châtaigniers sont couverts de leurs feuilles ; le temps est donc venu pour activer la solution de l'action que, d'accord avec plusieurs autres propriétaires, vous avez intenté à la Cie de Vialas, et pour laquelle vous m'avez nommé votre mandataire ; à cet effet j'ai écrit la semaine dernière à Monsieur Pin votre avocat à Alais le chargeant de prier Messieurs les experts de reprendre leurs opérations dans le plus bref délai...*

Sans date précise, mais sans doute à la même époque, Maître Pin rédige le rapport suivant :

*J'ai vu vendredi 11 août Mr. Ledoux. Il m'a dit que les nombreuses expériences par eux faites ne démontraient pas que les eaux fussent cause du mal. Cependant en présence des dommages considérables éprouvés par les propriétaires, ils hésitent à la prononcer contre eux. Mais pour s'entourer de plus de lumières, ils ont désiré s'adjoindre un botaniste compétent. A cet effet ils ont écrit au président du tribunal de Florac pour obtenir l'adjonction de Mr. Planchon professeur de botanique.*

*J'ai observé à Mr. Ledoux que la comparaison avec les terrains arrosés dans lesquels tous les châtaigniers étaient morts, et les terrains non arrosés dans lesquels au contraire les châtaigniers étaient vivants, suffisait pour juger la question. Je lui ai dit que l'ouverture de la mine du Villaret avait pu être cause du mal.*

*Avant le 5 septembre ils viendront avec Mr. Planchon.*

*Prendre des renseignements au sujet de l'exploitation du Villaret. Me les fournir aussi précis que possible.*

*Si Mr. Platon a des renseignements exacts pouvant être appuyés par des témoignages, il serait précieux de les recueillir. Qu'on me les fournisse avant le 24 août.*

Mais le fleuron de cette affaire est cette lettre datée du 10 juillet 1866, texte intégral et orthographe respectée.

*Fait en ma demeure situé au village surnommé Pont du Rastel commune de Génolhac dit canton arrondissement d'Alais Département du (Gard) ce jourd'hui six juillet mille huit cent soixante six*

*A l'Eternel et puissant pouvoir*

*Louis Napoléon le supérieur et le maître*

*Sire*

*Malgré que des pouvoirs je sois dépourvu, je pri que votre bonté exhausse ma demande car je suis malheureux.*

*Demande qui est juste dont je viens vous en informer.*

*Je réclame mes droits qui m'ont été donné par mes ayeux mes ancêtres est mon précédé.*

*J'ai bien fait la demande rapport à cet sujet mais aucune obligation ne m'ont atribué, bien loin de ce mistère ont a peut être négligé de rétablir les titres de la réalité.*

*Dans ma foi sans relache j'ai toujours persisté d'obtenir ma grace de votre Majesté.*

*De la juste demande je viens vous exposé à votre procureur j'ai bien porté ma plainte afin de le convaincre des fêts de mon*

malheur lui désignant les lignes est titre authentiques de mes prédécesseurs.

Cet affaire sans doute il a du oublié de senquéir des pièces que je lui désigne pour rompre les entraves de mon ame enchainé doublant mon espérance pour ma délivrésion.

Sire , A votre grandeur je m'adresse pour ma justification.

Je désire que Dieu prène tout sous sa garde est qu'il rende tout efficace par son Altesse, Louis Napoléon le Supérieur est le Maitre.

A lui soit rendu honneur louange Gloire est magnificence Eternellement au siècle des siècles Ainsi soit-il (Auguste Andréjol).

Désignation du lieu de ma naissance qui est ma demeure est mon domicile.

Mon habitation est situé au village surnommé Pont du Rastel, cet Village est batit sur le bord de la rivière du Luèche, cette rivière prend sont nom dans un ravin du grand est haut élevé Mont du Bougès appelé le ruisseau du Luèche situé dans la commune de St Maurice de Ventalon Canton du Pont-du-Montvert Ar-

rondis-ement de Florac Département de la Lozère sur la route Impériale n° 106 qui va de Nismes à Moulins en suivant dir ec te m en t cette route jus- que à la borne -73- kilomè- tres partant de Nismes, arrivé à cette borne on aperçoit à environ 130 mètres de dis- tance de la route le vieux

est Antique Pont de la rivière du Luè-che est le Village atenant au vieux est Antique Pont cons-truit en -3- arches dont il n'y a que -2- de visibles la -3-ème est invisibile par rap- port aux constructions qu'ils ont été faites formant un corps de batiment destiné à Manufacturer la soie.

L'arche qui se trouve au milieu est remarquable par sa supériorité dont il contient 21 mètres d'ouverture. Le village se compose d'environ -69- maisons d'habitations formant une rue d'environ 350 mètres de longueur. Au Nord du Village se trouve une petite plaine qui est traversée par deux canaux puisant leur source dans la rivière du Luèche dont l'un de ces canaux est entièrement destiné pour l'arrosage de cette plaine est l'autre servant affaire marcher un Moulin à blé dont la propriété n'hérite que la septième partie de son eau.

L'organisation des eaux des deux canaux sont établit toute cette petite plaine contenant environ -1- kilomètre de longueur sur 200 mètres de largeur est tout arrosé sans exptions de cet eau argentine beauquout nuisible aux arbres de toute nature. Cete insalubrité provient des mines d'argent qui se trouve dans la commune de Vialas de Ventalon Canton du Pont-du-Mont- Vert arrondissement du Florac département de la Lozère dont

l'eau du Luèche assiste cet usine en tout que besoin fait marcher le bocard(1) est fait le lavage du minerai dont la propriété arrosé par cet eau est victime.

Dapré l'acte de l'état civil de la paroisse de Génolhac il est dit (Auguste Andréjol) né le sept juillet mille huit cent trente un fils de (Jean Andréjol) et de (Françoise Bondurand)

«Au verso de la dernière page, cette mention au crayon papier :»

Mise à la boite de la poste de Saint-Maurice de Ventalon Canton du Pont du Mont Vert Lozère le 5 août 1866 ver 9 heures du soir - soupé avec plaisir

Au Beureau Gérant le Siècle à Paris (Seine)

(Documents extraits de fonds privés)

Cette affaire a été portée devant le Tribunal de première instance de Florac le 19 juin 1874. Dans les attendus on note :

Que la maladie dont sont atteints les châtaigniers...

ne saurait être attribuée aux résidus provenant de la mine de Vialas...

- Que les experts affirment... que les terrains irrigués ne sont pas les seuls où les châtaigniers soient frappés de mortalité.

- Que le

même fait existe, avec des caractères analogues, sur des points éloignés du Luech...

Que les vérifications opérées sur d'autres tènements leur ont prouvé que des eaux chargées de sulfate de fer, dans des proportions considérables, ne sont pas nuisibles à la végétation et spécialement aux châtaigniers...

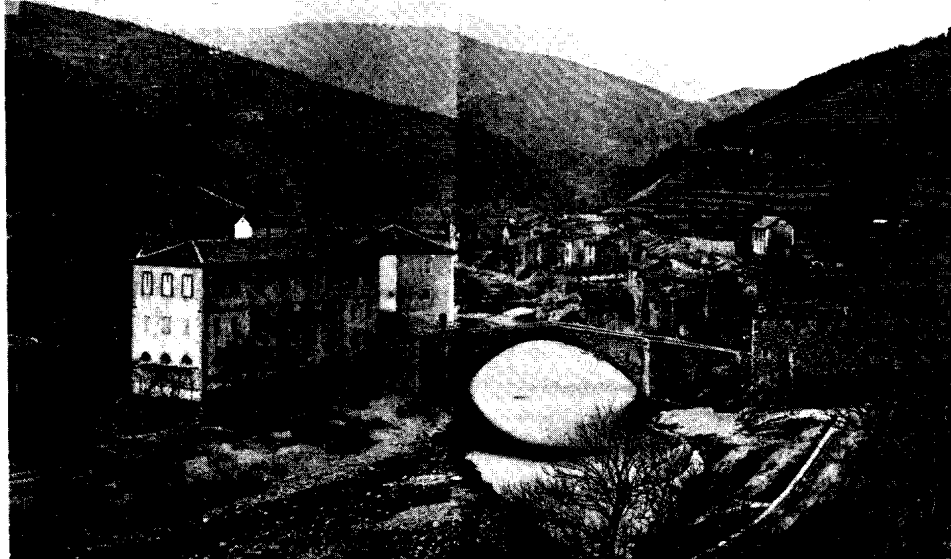
Le Tribunal déboute les plaignants et les condamnent aux dépens, sans, toutefois, aucune indemnité à la Compagnie des Mines de Vialas.

(A.D. Lozère 15bis II U 34)

Marcel DAUDET

(1) - Bocard : Pilon, actionné par une machinerie, qui broie le minerai dans une cuve traversée par un courant d'eau, pour éliminer les impuretés.

4. CHAMBORIGAUD - Le Pont de Rastel



## RECEPTION A CORCONNE DU SUBSTITUT DU PROCUREUR D'OFFICE EN LA COUR ORDINAIRE DE SAUVE

Communiqué par Y. Chassin du Guerny

### Verbal

L'an mil six cens quarante et le second jour du mois d'aoust à la ville de Sauve, heure de quatre après midi, nous Louis Rudavel, substitut de procureur d'office en la cour ordinaire de la ville & baronnie de Sauve, aurions été averti par Mre Estienne Arnal, greffier en la présente cour comme le jour de demain troziesme du présent moys estoit le jour de St-Estienne, foire du lieu de Vorconne, deppendant de ladite baronnie et qu'il estoit nécessaire de nous y transporter pour faire observer les anciennes coustumes reiglement et franchises de lad. foire à ce qu'elle fut tenue avec toute sorte de paix et de bon ordre, sur quoy à l'instant serions alé trouver monsieur Mre Louis Duranc, sieur de Cabrières, juge auquel ayant donné à entendre le contenu dudit avis l'ayant requis d'y aler, nous auroit respondu qu'il suffizoit de notre personne qu'à ces fins il commettoit.

Du vendredy troiziesme dudit mois d'aoust serions parti dudit Sauve, environ heure de quatre du matin pou nous acheminer audit Corconne, ou estant arrivé et dans la place publique, nous estant mis à faire le deub de notre charge, seroit venu à nous le Sr Noël Guerrier, commandant la garnison du château dud. Corconne, portant une arquebuze en main accompagné de cinq soldats armés d'espée et d'arquebuze, lequel Guerrier ayant veu venir devers nous, nous auroit crié d'environ vingt pas avec reniements et blasphèmes, ne t'approche pas de moy car je te tueray, coquin voleur, lieutenant de bourreaux, exécuter de basses revoltat, ayant ledit Guerrier proféré plusieurs fois contre nous lesd. paroles injurieuses et menaces avec reniement et blasphèmes du st nom de Dieu, nous dizant de nous retirer du lieu de Corcone, sy nous voulions esviter d'estre dué, finalement aurions esté contraint de nous retirer de peur d'estre traité et battu comme Mre André de Lomelin, procureur d'office en lad. baronnie le feut ces jours passés par un nommé Duranc, nepveu dudit Guerrier, qui le pensa tuer d'un coup d'espée qu'il lui donna sur la teste et lors qu'icelluy Guerrier nous

voyoit retirer, il continuoit les mesmes injures et menaces contre nous de plus il dit que sy nous retournions aud. Corconne qu'il nous en cousteroit la vie et qu'il en fera de mesme aud. de Lomelin s'il le rencontre dudit lieu mesme qu'il estoit bien aise que



Château de Sauve

Photo Pierre Petit

son neveu leut ainsi traité selon le commandement qu'il lui en avoit donné ; finalement nous dit : vat-en dire à ce coquin du Roure, intendant des affaires de monseigneur le comte d'Alles, baron dudit Sauve et à ce coquin de lieutenant, assavoir Sr Lafoux lieutenant en la présente cour, qu'ils aillent faire foutre et qu'ils fassent contre moy tout ce qu'ils voudront, car je ne les crains pas, desquelles injures et menaces, nous demeurâmes estonnés, mesme de ce qu'il nous appelloit révoltat, puisqu'estant led. Guerrier catholique, nous faisons mesme profession de religion depuis quatre ans, aussi il m'ont nous appelle lieutenant de bourreau et exécuter

de basset c'est en layne des poursuites que nous avons faites tant en la présant cour que en la souveraine cour & chambre de l'Edit contre Estienne Basset, du lieu de Montarenc-lez-Uzès qui assassine près led. lieu de Corcone, Mathieu Saurel, marchand de Dauphiné et vole cinq cent livres, qui auroit esté condamné à être rompu tout vif et exécuté audit Sauve et après l'exéz a été commis et ledit Guerrier et en telle autorité, qu'il n'y a pas eut moyen de avoir aucun tesmoing pour dire la véritté, combien que tout ce dessus soit été faits à la présance de plus de quarante personnes et même seubt que ont déposé long fait par contrainte, appréhendant retournant audit Corconne d'estre battu, l'ayant ainsi protesté par devant ledit sieur juge, mais moy protestant à foy de crestien de avoir rien mis au présent verbal qu'il ne contient véritté en foy de ce ay escript tout ce dessus et sousigné

RUDAVEL procureur  
(A-D Gard, 86 J, fonds d'Avéjan)

# Problèmes rencontrés par le Maire de Portes (Gard) pendant la Révolution

Communiqué par Jean Dautun

Ci-après deux lettres adressées à l'Administration du District d'Alès par le maire de Portes, Joseph Victor Richard

*voire concitoyen.*

*Richard.*

*Portes le 5 mai 1793*

*Portes 30 nivose An 2° de la République*

*Citoyen,*

*Parmi les chemises que j'ai fait faire pour nos 18 volontaires, une personne fut chargée de la part de deux volontaires de leur faire six chemises. Je leur remis à ces fins huit canes de toile qui leur fut mesurée par une tierce personne. Ces chemises sont si petites qu'il est impossible qu'elles puissent servir. Je me suis présenté devant le juge de paix avec les deux volontaires pour y faire appeler la faiseuse des chemises ; il a refusé de nous entendre prétextant que cela ne le regarde point. Ce qui m'oblige à vous écrire et à vous prier de vous marquer ce que je dois faire là-dessus ; avant d'être devant l'inspecteur il m'importe de savoir que les équipements soient en règle. Il ne serait pas juste que je fusse la victime d'une chose que la faiseuse a fraudé et puisqu'il lui a été remis autant de toile que pour les autres soldats ses chemises doivent être aussi grandes que celles des autres et à l'abri de reproche. Il me paraît donc que les contestations qui peuvent s'élever doivent être portées à la justice de paix. Honorez moi d'une réponse s'il vous plaît et croyez moi bien sincèrement*

*Citoyens,*

*Nos cordonnier se trouvent sans matière pour faire des souliers : ils viennent nous trouver afin que vous ayez la bonté de leur en faire parvenir et leur expliquer de quelle manière ils doivent faire les souliers.*

*Le paquet contenant l'envoi du décret relatif à l'emprunt forcé et volontaire ne m'est pas parvenu. Du moins je n'ai pu le trouver. Je viens en conséquence vous prier de m'en faire passer un exemplaire par le retour du donneur afin que je puisse de suite remplir le dispositif.*

*D'après l'article 7 de votre arrêté sur la réquisition des couvertures portant que les municipalités ne recevront que des couvertures propres à l'usage des troupes, je vous prie de m'expliquer si les couvertures de laine qui sont d'usage dans ce payx-ci sont propres pour l'usage des troupes et de vouloir bien me donner tous les éclaircissements à l'exécution de votre arrêté.*

Source : A.DG. L/1026

## Bibliographie d'Elisabeth Fontanieu

- 1 - Les seigneurs de Vézénobres, avec André Bord, *Lien des Chercheurs Cévenols* (H.S. n° 39, 1981 - 6 p.)
- 2 - Un cyclone à Alais, document communiqué, *Lien des Chercheurs Cévenols* (n° 44 mars-avril 1982, p. 20)
- 3 - Louis-Eugène Perrier Docteur en médecine (1835-1912), texte d'une conférence faite le 29 janvier 1983, *sld* (71 p. poly illustré)
- 4 - Etat des églises à la Révolution, document communiqué, *Lien des Chercheurs Cévenols* (n° 49 janvier-février 1983, pp. 8-9)
- 5 - Un témoignage de reconnaissance, document communiqué, *Lien des Chercheurs Cévenols* (N° 55 janvier-février 1984, p. 3)
- 6 - Les anciennes hôtelleries d'Alais et leurs enseignes, *Lien des Chercheurs Cévenols* (n° 58 juillet-août 1984, p. 37)
- 7 - Histoire du docteur Perrier et des "Bouillens", ou les origines de la source Perrier, *Coudougnan en Languedoc* (n° 3, 1984, pp. 4-22)
- 8 - Les eaux minérales d'Euzet-les-Bains (extrait des actes du 110° congrès des sociétés savantes, Montpellier 1985) *Section d'histoire moderne et contemporaine* (t.I, Le corps et la santé, Paris 1985, pp. 235-244)
- 9 - 150 ans d'action sociale en Cévennes (1835-1985), préface par André Bernardy. Alès 1987, 187 p. illust. (concerne l'oeuvre de la Miséricorde à Alès)
- 10 - Une école de la Marine à Alais, communication à l'Académie de Nîmes, 24 juin 1988 (18 p. poly. - non publié)
- 11 - Navacelles, Vézénobres. Du Moyen-âge à la Révolution, *Lien des Chercheurs Cévenols* (n° 81 janvier-mars 1990, pp. 14-15)
- 12 - Jean le Meingre dit Boucicaut Comte d'Alès, *Echo des Cévennes 1990-1991* (analyse de l'ouvrage de Denis Lalande sur "Jean Meingre dit Boucicaut", Genève libr. Droz 1988)
- 13 - Les Combattants Français de la Guerre Américaine (1778-1783), *Lien des Chercheurs Cévenols* (n° 90 avril-juin 1992, pp.25-28)
- 14 - Le Canton de Vézénobres, *sld*. (14p.)

**Alain Gas**  
**Nîmes Pont du Gard**  
 N° IV de la collection "Sites et Cités"  
 (Editions du Médián 1992 - 145 f.)

Personnage de caractère, Alain Gas a été confronté successivement à six éditeurs : Arthaud, Rivages, Presses du Languedoc/Max Chaleil, La Régordane/Pascal Béjui, Espace Sud/Gérard Sanchez, et Equinoxe/Bertrand Roulier. Lassé de perdre son temps à téléphoner pour quémander des droits d'auteur qui arrivent au compte-gouttes, l'incomparable photographe des Cévennes a pris la courageuse décision de créer sa propre entreprise, les *Editions du Médián* à Marvejols-les-Gardons (30350).

Il concrétise ainsi l'idée qui lui trottait en tête de créer sa propre collection d'ouvrages sur le Gard et les espaces voisins. Cette série en sept volumes sera justement nommée *Sites et Cités*. Coutumier de rien faire, comme tout le monde, au lieu de nous livrer pour commencer le numéro I, il publie d'emblée le numéro IV qui nous conduit de Lunel à Pont-Saint-Esprit, et de Saint-Gilles à Uzès.

Alain Gas puise à ravir dans son prestigieux fond d'ektachromes, amassé pendant un quart de siècle de photo buissonnière. Pour enchâsser cette précieuse iconographie, il a pris le louable parti de rédiger lui-même les textes d'accompagnement dans l'intention de faire de sa collection le guide le plus attrayant sur la région.

Nous connaissons déjà son écriture alerte et poétique, mais au fil des chapitres nous découvrons la culture éclectique d'un historien qui lit énormément et qui voyage intelligemment. Sa connaissance de la littérature et de l'architecture lui permettent d'enrichir ses pages avec des citations érudites et des références pertinentes.

Après avoir été l'un des premiers intellectuels à réaliser l'impact émotionnel de tout le pays qui va depuis la mer jusqu'à l'Aubrac et la Margeride, Alain Gas s'accomplit dans la mission dont il se sent investi. Ainsi il nous révèle le charme profond des lavoirs du Gard rhodanien, il tire de l'oubli les moulins déchus des rivages du Gardon et replace en pleine lumière des sites aussi somptueux qu'Aiguèze, Lecques ou Valliguières...

Le seul reproche, évitable pour la suite de sa collection, se situe dans l'absence de clichés en noir et blanc qui donneraient un rythme plus contrasté aux illustrations. Alain Gas sait-il que, pour cette branche de la photographie, la vraie, il est classé immédiatement après Lucien Clergue dans la hiérarchie méditerranéenne ?

**Pierre A. Clément**

**Jean François Courtois**  
 Thèse d'histoire contemporaine  
 soutenue le 19-6-92 à Montpellier III  
**L'engagement des laïcs dans un  
 diocèse rural**  
**L'exemple de la Lozère à travers  
 sa jeunesse**  
**(1880-1965)**

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le diocèse de Mende pratique un encadrement religieux traditionnel au moyen d'oeuvres de piété et congrégations essentiellement. La III<sup>e</sup> République et sa politique de laïcisation entraîne une réaction dans la diocèse : le clergé, avec l'appui des notables, prend en charge les fidèles pour maintenir la présence de l'Eglise et combattre les idées issues de la Révolution (enseignement du catéchisme et agricole, oeuvre de jeunesse...) La Première Guerre Mondiale stoppe l'élan d'organisation des laïcs, initié par Mgr BOUQUET et Mgr GELY même si des oeuvres de charité retrouvent un intérêt, le temps du conflit.

L'organisation de la jeunesse catholique est relancée en 1920. L'évêché constitue la Jeunesse Catholique du Gévaudan pour les jeunes gens, et l'Union Jeanne d'Arc pour les jeunes filles. La fédération lozérienne des sociétés sportives facilite la vulgarisation de la pratique du sport (football, rugby, tir, vélo) dans les patronages et les centres de préparation militaire. Contre la politique du Cartel des gauches, le diocèse organise les hommes, dans un mouvement de défense des libertés religieuses (Ligue Catholique du Gévaudan affiliée à la Fédération Nationale Catholique).

En 1938, l'arrivée de Mgr AUVITY facilite le passage à l'Action Catholique Spécialisée qui, compte tenu de la sociologie du diocèse, est essentiellement JAC/F. Ce changement apostolique se vit avec quelques difficultés, tant de la part de laïcs que de prêtres.

Au cours de la Seconde Guerre Mondiale, le diocèse accepte, avec loyalisme, le gouvernement de Vichy. Après les craintes de la jeunesse unique, les organisations participent, mais toujours avec vigilance, aux campagnes menées par l'administration de la jeunesse nouvellement créée mais restent sur leur réserve vis-à-vis des Chantiers de Jeunesse ou de la Légion Française des Combattants.

Les vingt années qui suivent la guerre (1945-1965) représentent la période d'embellie de la jeunesse catholique organisée. La JAC/F conquiert le monde rural et le transforme pour l'ouvrir à la modernisation. La JEC/F et la JOC/F arrivent difficilement à émerger dans un contexte rural. L'enfance découvre les mouvements de la Croisade eucharistique et des Coeurs Vaillants et des Ames

Vaillantes.

Jean François Courtois termine son remarquable travail par l'ouverture des frontières et la modernisation des pratiques économiques qui bouleversent le monde agricole. Le malaise de la jeunesse rurale s'exprime par l'exode. Pour contrer un déclin inéluctable, les laïcs, souvent issus de la JAC/F, prennent en charge les structures chargées d'impulser une politique agricole modernisée (centres

d'études, syndicats, mutualité agricole, etc...). Ces mesures ralentissent une évolution qui se poursuit actuellement : la faiblesse du monde rural face aux bouleversements économiques, sociaux et culturels qui secouent le diocèse de Mende.

**P.A. Clément**

Cette thèse qui a été dirigée par le Professeur Gérard Cholvy, est consultable aux Archives de la Lozère. Elle est en vente au musée de Mende, 3 rue de l'Epine.

## In memoriam : Philippe Lamour

Lundi 27 juillet se sont déroulées à Bellegarde, où il était établi depuis un demi-siècle, les obsèques de **Philippe Lamour**, décédé à l'âge de 89 ans.

En tant que président de la Commission du Plan pendant les années soixante, il avait joué un rôle décisif dans la naissance du Parc National des Cévennes. Il avait suivi de très près le dossier élaboré par **Font-Vive**, en restant en relations constantes avec notre ami **Roland Calcat**. Grâce à son charisme et à l'appui de **Jean-François Breton** qui siégeait à ses côtés dans la Commission, il était parvenu à obtenir l'inscription de la création du Parc au Vème et VIème Plan.

Infatigable marcheur devant l'Eternel, il avait perçu, l'un des tout premiers, l'avenir des circuits pédestres. Avec le docteur **Cabouat**, il avaient été les pères des sentiers de Grande Randonnée en Cévennes. Leur projet avait été de réutiliser les drailles de transhumance qu'ils avaient eux-mêmes balisées et débroussaillées.

Les balades de Philippe Lamour sur le Mont-Lozère lui avaient permis de découvrir le magnifique domaine de la Boulade dont il avait fait sa résidence d'été. Il avait restauré la ferme en respectant scrupuleusement les traditions locales. Chaque année, il louait ses vastes herbages, pour un montant symbolique, aux derniers bergers venant estiver à la Vialasse et à l'Aubaret, maintenant là aussi des coutumes ancestrales.

Cette présence de Philippe Lamour en Cévennes n'est qu'une des multiples facettes d'une vie débordante d'activités dont il a raconté les mille péripéties dans le *Cadran Solaire*, véritable livre de cape et d'aventures que viennent de rééditer les Presses du Languedoc à Montpellier.

**Pierre A. Clément**

### Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac

A partir du mardi 27 octobre 1992 (vacances de la Toussaint), le Centre sera ouvert au public, tous les mardi et mercredi de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.

## Attelages et charroi au Moyen Age

par **Marcel Girault**

L'ouvrage se divise en deux parties.

Dans la première, l'auteur examine des documents écrits -comme des tarifs de péages ou des études sur les conditions de circulation des marchandises- ou figurés -quelques deux cents miniatures de la Bibliothèque Nationale, des vitraux de cathédrales, Chartres en particuliers où il a observé onze représentations d'attelages- dont il déduit les charges transportées et les conditions du charroi au Moyen Age.

Dans la seconde, il étudie les divers éléments de l'attelage, la taille des chevaux et ses conséquences, l'origine et l'évolution du collier ainsi que des pièces de harnachement et des fers. Puis il examine de la même façon les différentes parties des véhicules, en particulier l'essieu et les roues. L'auteur confronte les documents aux impératifs techniques en faisant à la fois oeuvre d'historien et de technicien.

On apprend ainsi que, dans notre pays, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, la technique d'attelage était celle que pratiquent encore aujourd'hui les pays du Tiers Monde par joug d'encolure et que le collier, dont les origines remontent à la plus haute Antiquité, a été introduit à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Il était alors directement rattaché aux brancards, dont il s'est séparé en deux étapes, au XIII<sup>e</sup> puis au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui a alors constitué un progrès considérable, plus important que celui de l'introduction du collier.

On découvre que le cheval médiéval, comme celui de l'Antiquité, était de la taille de nos poneys (les chevaux grand format n'apparaissant qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) et que son faible poids ne lui permettait pas de tirer de lourdes charges. Cependant, au Moyen Age, on sut remédier à cette insuffisance de poids en chevauchant les brancardiers.

Enfin, on retient que le peu de résistance de l'essieu en bois et des roues cerclées à froid, ne permettait pas de transporter des charges supérieures à 500 kilogrammes.

(21 x 15 cm, 200 p., 16 p. illustrat. hors texte. Edit. Lacour, Nîmes, juillet 1992 - 120 f)

Note du rédacteur en chef : En fait de livre, il s'agit en réalité de pages dactylographiées et photocopiées. Dommage pour l'auteur, qui méritait mieux.

## Paysans pauvres des Cévennes

par **Jacques Galzin**

Prafrance 30140 Générargues

L'auteur retrace la vie de paysans cévenols d'après des documents anciens servant à déterminer les

impôts : taille, capitation, foncier.

Il a trouvé beaucoup de gens qui ne produisaient pas sur leur petite propriété de quoi se nourrir entièrement et qui connaissaient la famine en cas de récoltes déficitaires. La mortalité était élevée chez les plus pauvres.

Il a souligné l'importance de la culture du châtaignier qui a permis à une population très nombreuse de subsister dans une grande partie des Cévennes.

Il a enfin fait état de mouvements de population entre le haut pays Lozérien ou Ardéchois, les Cévennes et le bas Languedoc.

*Cet ouvrage est en vente chez l'auteur au pris de 120 francs (port compris).*

*Il fera l'objet d'une recension dans le prochain bulletin de L.C.C*

## Répertoire des baptêmes, mariages, décès et abjurations

De la paroisse de **Saint-Joseph de Sète**  
(1659-1684)

Registres paroissiaux GG1 et GG2  
avec indexation, on y découvre de nombreux patronymes cévenols.

Edité par les **Archives Municipales de Sète**  
(1992)

## Mémoire pour servir l'Eglise Réformée de Durfort

par **Stéphane Allut** (1992)

Chapitre I - De la Réforme à la Révocation de l'Edit de Nantes : Les prémices de la Réforme ; La naissance de la paroisse ; Le premier Temple ; Le deuxième temple ; Les prémices de la Révocation.

Chapitre II - De la Révocation à l'Edit de Tolérance : La révocation de l'Edit de Nantes ; La guerre des Camisards ; La période du Désert ; Le troisième Temple ; L'assembladette ; L'Edit de Tolérance.

Chapitre III - De la fin de l'Ancien Régime à nos jours : La période révolutionnaire ; Le Concordat ; Le Temple actuel ; La Sacristie ; La séparation de l'Eglise et de l'Etat ; La Paroisse de nos jours.

Chapitre IV - Autres considérations sur la vie de la paroisse à travers les âges : Les pasteurs de Durfort ; les protestants Durfortois célèbres ; Les cimetières protestants.

Annexe - Notice sur la consécration du Temple de Durfort.

Ouvrage disponible à la Maison Presbytérale de Durfort

Relevé dans **Lou Païs** (n° 313-mars-avril 1992) :

- En guise d'éditorial : Félibrige et Sainte Estelle, dé qu'es aquo ?, par Prosper Rambier, à propos des festivités de la Sainte Estelle qui se sont déroulés à Mende du 5 au 9 juin dernier.
- A propos du chant *Coupo Santo* de Frédéric Mistral, une brève notice sur la coupe (Rémy Chastel), et musique et paroles en provençal avec la traduction française.
- Un texte en occitan de Léon Teissier le Majoral, tiré de *Li perfum di Ceveno*, Vialas 1937.
- Une réponse de R. F. Dubois, à Charles Commaux et... Guy Crouzet, au sujet des loups (cf. LCC n° 90 pp 29-30).
- Notre Dame de Valfrancesque, par Louis Pantel.

## Questions

704 - Bernard ATGER (30660 Gallargues-le-Montueux)

Est intéressé par tout ce qui pourrait lui permettre de mieux connaître la vie de Jacques Bernard, négociant, né à Alès au début du XIX<sup>e</sup> siècle d'une famille originaire de Mialet. Il deviendra Maire de la Guillotière et conseiller général du Rhône.

A la fin de sa vie il fait don à la ville de Lyon d'une riche collection de tableaux à l'origine du musée des Beaux-Arts.

705 - Pierre ROLLAND (69100 Villeurbanne)

Afin de compléter un "Dictionnaire biographique des camisards" en vue d'achèvement, aimerait savoir où consulter (et si possible photocopier) les manuscrits suivants :

- *Le manuscrit Dupuy*. Bost dit dans sa bibliographie des mémoires de Morel et Marion qu'il est *conservé à St-Jean-du-Gard*, et qu'il a pu en avoir une copie.
- *Le manuscrit Gaiffe*. *Ce manuscrit a passé à la vente de la collection Gaiffe*. *M. N. Weiss en prit une copie dont nous avons pu avoir un double* (Bost).
- *Le manuscrit Ronzier de Vern*. Albert Robert dans son ouvrage sur la mort de l'abbé du Chaila (*L'affaire du Pont-de-Montvert - 1910*) dit qu'il l'a en sa possession.
- *Le manuscrit anonyme* des archives de la famille du Puy-Montbrun de Nozière. Une copie a été communiquée à M. Pin par M. Bost.

706 - Claude LAURIOL (Montpellier)

Est intéressé par tout renseignement concernant LA BEAUMELLE, et par toute trace d'une lecture ou d'une réaction cévenole aux œuvres des *grands* philosophes.

## Acquisitions et Activités des Archives

### Archives Départementales de la Lozère

1991

#### Principales acquisitions :

- Minutes notariales étude SINEGRE (Mende) 1764-1858 ;
- Mémoire sur la mine de Vialas et les procédés employés à Villefort (XIX<sup>e</sup>).

#### Dons et legs :

- Registres paroissiaux : Le Monastier, Pin, Moriès, Marchastel ;
- Compoix : La Chaze-de-Peyre.

#### Classements et inventaires :

- Sous-série 4 Q : Hypothèques (1800-1940).

#### Expositions :

- En collaboration avec le Cercle Lozérien d'Etudes et le Parc National des Cévennes : *Sauvages ou domestiques... Un bestiaire lozérien*.

## Informations

### Société de Protection de la Nature du Gard

Museum d'Histoire Naturelle  
13bis, bd Amiral Courbet, 30000  
Nîmes  
Tél. 66.67.39.14

A l'occasion de ses 32 ans, la société organise,

Le Samedi 21 novembre 1992

Une grand journée - Portes ouvertes

- Expo-Rétrospective de la Société.
- Expositions de photos (H. Moussy, P.L. André), de peinture (J. Créac'h)
- Présentation de livres (plusieurs auteurs ont déjà accepté de participer).

### Archives de la Lozère

Thème de la rencontre d'historiens 1993 :

#### La Lozère et ses images

(représentations, discours politique)

Semaine culturelle avec expositions de cartes postales, photographies, peinture, rencontre d'écrivains, cycle de films...

Elle est prévue pour la deuxième quinzaine d'août. LCC donnera les dates précises dans un prochain bulletin.

## Sommaire

Compte-rendu Assemblée Générale à Ganges .....	pages 57-60
G. Collin : Seul le doute est scientifique.....	page 61
P. A. Clément : A la recherche des toponymes et du vocabulaire grecs dans l'Ager Nemausensis .....	page 62-63
A. Demarest : A propos du gaïac.....	page 63
A. Durand-Tullou : Le cout d'un beau mariage .....	pages 64-65
R. Jupeaux : Trascripton d'un hommage fait au seigneur évêque d'Uzès par Raymond de Chabottes .....	page 66
Mme Maurin : Traduction de 2 extraits du "Der Deustche Hugenott" - Orange-Berlin aller et retour. Le destin de deux protestants d'Orange au 18° siècle - Biographie du Pasteur Elie Merlot .....	page 67
M. Daudet : L'eau argentine .....	pages 68-69
Y. Chassin du Guerny : Réception à Corconne du substitut du procureur d'office en la cour ordinaire de Sauve .....	page 70
J. Dautun : Problèmes rencontrés par le maire de Portes pendant la Révolution .....	page 71
Bibliographie d'Elisabeth Fontanieu .....	page 71
P. A. Clément : Recensions .....	pages 72-73
P. A. Clément : In memoriam Philippe Lamour .....	page 73
Heures d'ouverture du Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac .....	page 73
Publications .....	page 74-75
Questions - Informations .....	page 75

**font  
vive**

3 grande Rue  
30450 Génolhac

## LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Publication réalisées avec l'aide : du PARC NATIONAL DES CEVENNES  
et de la Commune DE CONCOULES

**Fondateurs :** Jean-François BRETON, Jean PELLET, Pierre RICHARD

### Bureau :

**Président :** Yannick Chassin du Guerny

**Rédacteur en chef :** Pierre A. Clément

**Trésorier :** François Penchinat

**Secrétariat-Abonnements - Courrier :** Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

### Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - R. Calcat - G. Collin - J. Dautun - R. Debant - E. Dumas -

A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol -

D. Travier - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusque-là non dépouillés dans les mêmes formes est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

### Cotisations :

Cotisation annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... **100 francs.**

Cotisation de soutien : ..... **150 francs.**

Vente au numéro : ..... **25 Francs.**

### Versements des cotisations :

Versement par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Versement par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

**Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON**